



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2-5-11 (2018)

FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2-5-10 (2016)

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 12 novembre 2018, avis de motion fut donné pour la présentation du règlement numéro 2-5-11 (2018) fixant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 2-5-10 (2016);
- le 21 novembre 2018, un avis public paraissait dans le journal le Crieur public afin d'indiquer la date, l'heure et le lieu de la séance à laquelle le règlement numéro 2-5-11 (2018) serait adopté;
- le 10 décembre 2018, le conseil a adopté le règlement numéro 2-5-11 (2018);
- l'objet de ce règlement, qui abroge le règlement numéro 2-5-10 (2016), est de fixer le traitement des élus municipaux;
- l'original du règlement numéro 2-5-11 (2018) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 19 décembre 2018.

La greffière,

Geneviève Dupras